

Le Château de Baille et le Bois du Boulay



Randonnée n°789396

Une randonnée proposée par Netra

Un itinéraire varié entre bois, champs, et prairies du Hurepoix, avec de belles perspectives sur le Château de Baille.

Durée :	3h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.33km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	122m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	125m		
Point haut :	144m	Commune :	Saint-Chéron (91530)
Point bas :	62m		

Description

Point de départ et accès : Gare de Saint-Chéron.

- RER - Ligne C, sur le tronçon entre Paris et Dourdan.

Emprunter la sortie Place de la Gare, du côté de la voie 2 (sens de Dourdan à Paris ; si l'on arrive en sens inverse, emprunter le passage souterrain).

En plus du balisage, on trouve de place en place des bornes numérotées du Pays de Limours signalées ici par l'initiale "B".

Balisage Rouge et Blanc + Bleu

(D/A) Au sortir de la gare, se diriger vers la gauche, laisser un bar à main droite et remonter l'Avenue de la Gare. Au carrefour, prendre en face la Ruelle de l'Église à Félix. Ignorer deux ruelles sur la droite et s'engager dans une sente qui vire à droite entre deux murs.

Au bout de la sente, tourner à droite dans une large rue. Après quelques mètres, monter à gauche une sente-escalier. À une fourche, continuer tout droit et ignorer la sente qui part à gauche. Au bout, effectuer un gauche-droite pour suivre le Chemin des Écoliers et déboucher sur une route.

(1) Suivre la route à gauche sur quelques mètres et prendre ensuite à droite la Rue Henri Louin. Au carrefour, obliquer à gauche. Ignorer un escalier sur la droite et suivre un chemin creux en contrebas du cimetière. Au bout, continuer tout droit entre une haie à main gauche et une clôture à main droite. Ignorer un départ de sentier sur la droite et traverser de nouveau la route (*prudence, visibilité limitée*).

Balisage Rouge et Jaune

Virer alors à droite (laisser le GR®11 continuer tout droit) et longer la route sur son bas-côté gauche avec le GRP® du Hurepoix.

(2) À la hauteur d'un oratoire, quitter la route et suivre à gauche un chemin herbeux entre prés et champs. Au premier croisement, continuer tout droit en lisière de bois à main gauche. Au croisement suivant, continuer en face et entrer dans le bois. Traverser le bois, orientation Nord-Nord-Ouest, puis continuer entre les champs.

Déboucher sur la D132 et la suivre à gauche. Après une cinquantaine de mètres, prendre à droite une plus petite route vers Ardenelles (orthographié sans "s" final sur la carte IGN). Noter un beau châtaignier (partiellement incendié) côté gauche et demeurer sur le goudron jusqu'à une intersection (borne du Pays de Limours).

Balisage Orange + Bleu

Points de passages

- D/A - Gare de Saint-Chéron**
N 48.551274° / E 2.125989° - alt. 74m - km 0
- 1 Route de Rambouillet**
N 48.555201° / E 2.121569° - alt. 110m - km 0.71
- 2 Oratoire**
N 48.557388° / E 2.116215° - alt. 136m - km 1.22
- 3 B47-11 Ardenelles**
N 48.567357° / E 2.113286° - alt. 82m - km 2.52
- 4 B47-9 Tour Gabrielle**
N 48.566193° / E 2.120936° - alt. 110m - km 3.14
- 5 Vue sur le - Château de Baille**
N 48.570367° / E 2.12939° - alt. 80m - km 4.06
- 6 La Tuilerie - Départ de chemin**
N 48.566108° / E 2.135774° - alt. 97m - km 4.75
- 7 Croisement de chemins**
N 48.563793° / E 2.140945° - alt. 111m - km 5.23
- 8 Route D116**
N 48.559362° / E 2.151953° - alt. 87m - km 6.2
- 9 Breux-Jouy - Orge (rivière)**
N 48.556394° / E 2.156223° - alt. 64m - km 6.71
- 10 Bifurcation**
N 48.549406° / E 2.133735° - alt. 72m - km 8.62
- D/A - Gare de Saint-Chéron**
N 48.551267° / E 2.125989° - alt. 74m - km 9.33

(3) Tourner à droite sur le goudron en direction de Courson et Monteloup (laisser le GRP® continuer tout droit). À l'intersection suivante, continuer tout droit dans la Rue de Vaugirard (*sic*) et traverser le hameau. Entrer dans le bois et, à la fourche qui se présente immédiatement (B47-10 Vaugirard), prendre à gauche et sinuer dans le bois ou en lisière.

Balisage Jaune

(4) Au croisement en T (borne), tourner à gauche dans un large chemin pavé. Longer à main droite le mur du parc du Château de Bainville. Apprécier la vue sur le château à travers une grille, dépasser une imposante maison côté gauche (Maison Neuve sur la carte) et atteindre un croisement avec une route (autre perspective sur le château).

(5) Suivre la route à droite, de préférence sur le bas-côté droit, plus large, et entrer dans le village de La Tuilerie.

Balisage Rouge et Blanc + Orange

Au premier croisement, continuer tout droit dans la Rue de la Rémarde, de préférence sur le trottoir de gauche. Au croisement suivant (arrêt de bus), continuer tout droit sur quelques mètres encore.

(6) Quand la rue vire à droite, obliquer à gauche dans le Chemin de Jouy qui démarre entre deux murs. Continuer le long d'une clôture et entrer dans un bois. À deux fourches successives, prendre systématiquement à droite.

Balisage Rouge et Blanc + Jaune

(7) Au croisement qui se présente ensuite, continuer tout droit et longer un mur de propriété à main droite. Monter légèrement puis descendre dans un chemin creux (*traverser avec prudence quelques traces empruntées par des VTT*). À un nouveau croisement, continuer tout droit puis atteindre la Route de Saint-Chéron (D116).

(8) Traverser la route (**prudence**) et continuer en face. À la fourche qui se présente une cinquantaine de mètres après, prendre à droite la Rue de la Tuilerie. Traverser la Rue Gabriel Péri et continuer en descente. En bas, tourner à droite et traverser la voie ferrée au passage à niveau. Ignorer tout de suite une rue à droite puis la Rue des Douves à gauche et franchir l'Orge.

(9) À la hauteur du panneau d'entrée dans Breux-Jouy (vu de dos auparavant), quitter la route et suivre à droite un large chemin. Orienté Ouest-Sud-Ouest, ce chemin alterne les passages en bordure de champs et en sous-bois (noter sur la droite le bruit de chute d'eau d'un ancien moulin et apercevoir celle-ci à travers les feuillages).

Sans balisage

On croise une ou deux balises, Jaunes ou Rouges et Blanches, mais on ne suit pas dans sa continuité un itinéraire balisé.

(10) Juste avant d'atteindre les premières maisons, quitter le GR®, tourner à droite entre deux petits rochers et suivre un sentier gravillonné. Ignorer un départ de sentier à droite puis un à gauche et continuer tout droit dans une sente entre 2 clôtures. Déboucher dans une rue et la suivre à droite. Au Stop, prolonger à droite puis franchir l'Orge. Au rond-point qui se présente immédiatement, prendre à gauche la Ruelle de l'Orge. À l'angle du n°20, s'engager à droite dans une sente qui remonte vers la gare de Saint-Chéron. Au bout, traverser une rue et rejoindre la gare (**D/A**).

Pour regagner ses pénates :

- RER - Ligne C, soit vers Dourdan (accès immédiat au quai par un escalier sur la gauche), soit vers Paris (accès après avoir emprunté le passage souterrain).

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du [Transilien](http://www.transilien.com).

Pour les automobilistes : se garer sur le parking de la gare de Saint-Chéron, situé du côté de la voie 2, c'est-à-dire du bon côté pour le départ de la randonnée.

Chaussures de randonnée nécessaires. Pas de point d'eau repéré sur le parcours. Bar et restaurant Place de la gare (**D/A**).

Carte détaillée nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

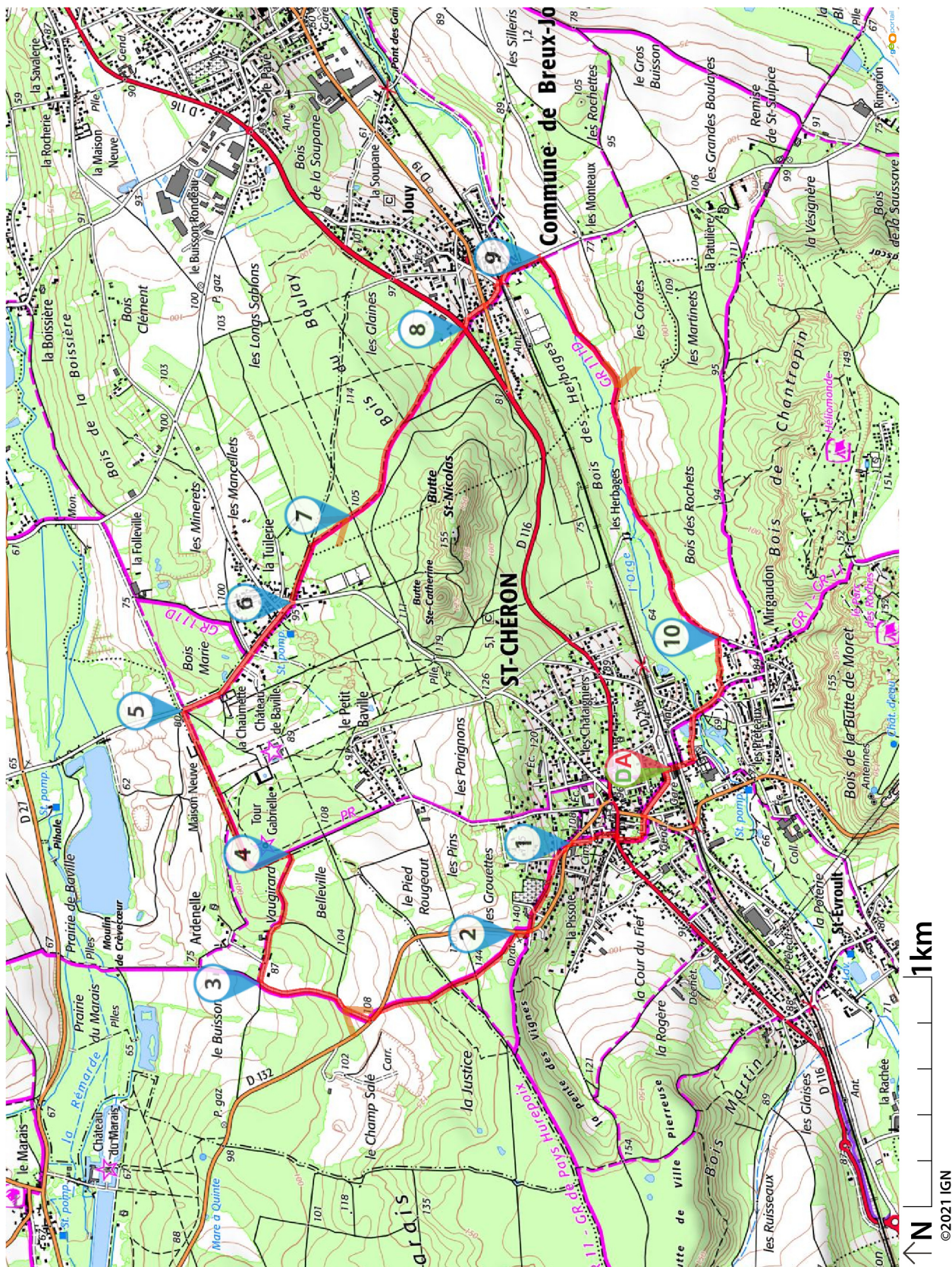
Randonnée effectuée deux fois par l'auteur, la première le 10 octobre 2010, la seconde le 23 septembre 2017.

A proximité

- Sentes dans Saint-Chéron, entre (**D/A**) et (**1**).
- Agréables paysages du Hurepoix, entre (**2**) et (**3**) et entre (**9**) et (**10**).
- Château de Baille, de style Louis XIII, entre (**4**) et (**5**).
- Agréable cheminement forestier entre (**7**) et (**8**).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-chateau-de-baille-et-le-bois-du-boul/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

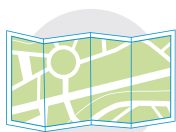
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



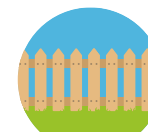
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



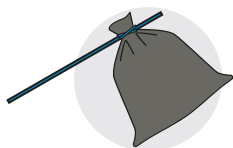
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



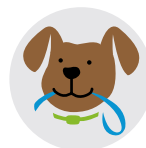
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



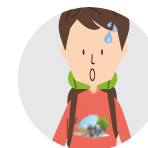
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.